

SPÉCIAL FSE

Ce numéro spécial de notre bulletin est destiné à présenter le CADTM France et ses différentes implications au sein du Forum social européen 2003.

Nous dédions ce bulletin à la mémoire de Léon Schwartzenberg, médecin français et militant infatigable en faveur des "sans", décédé en octobre 2003.

▼ L'ÉQUIPE DU CADTM FRANCE

POURQUOI FAUT-IL

ANNULER LA DETTE ?

Pour le CADTM, l'angle d'attaque du modèle économique actuel est l'annulation de la dette extérieure publique du Tiers Monde et l'abandon des politiques d'ajustement structurel. Il nous semble important, à l'occasion du FSE, de revenir sur les différents arguments que nous avançons en vue de cette annulation.

Le système mis en place par les États les plus industrialisés grâce au FMI et à la Banque mondiale a assuré leur domination sur le Tiers Monde. La dette en est le centre nerveux. Nous allons voir pourquoi Jubilé Sud a raison de proclamer : "*Nous ne devons rien, nous ne payons rien !*"

Des arguments moraux

✓ Tout d'abord, l'argument "*quand on a des dettes, on les paie*" ne tient plus dans le cas des pays du Sud, car leur situation politique et économique a été bouleversée depuis que les emprunts ont été contractés. Très fortement incités à s'endetter dans les années 1960-1970 par les banques privées, les États du Nord et la Banque mondiale (pour des raisons diverses, tant financières que géopolitiques), les pays en développement ont subi la crise de la dette au début des années 1980. Cette crise est survenue à cause d'événements qu'ils ne contrôlaient pas : la hausse des taux d'intérêt aux États-Unis et la chute du cours des matières premières sur les marchés mondiaux, qui ont amputé les revenus du Tiers Monde tout en le forçant à rembourser trois fois plus d'intérêts. Bien sûr, la corruption et la mégalomanie qui règnent dans certains pays ont aggravé la crise, mais ne l'ont pas déclenchée. De surcroît, cette dette est largement immorale car elle fut souvent contractée par des régimes non démocratiques, voire dictatoriaux, qui n'ont pas utilisé les sommes reçues dans l'intérêt de leurs populations, mais ont organisé des détournements massifs d'argent. Les créanciers ont prêté en connaissance de cause, pour leur plus grand profit, ils ne sont pas en droit d'exiger des peuples qu'ils remboursent.

✓ Après l'apparition de la crise de la dette, le FMI a été mandaté par les pays riches pour gérer cette crise et garantir la poursuite des remboursements. Il l'a fait en prenant le contrôle de l'économie des pays du Sud, à travers les plans d'ajustement structurel qu'il impose depuis en échange de l'argent dont ils ont besoin. Ses experts ultralibéraux exigent toute une série de mesures qui favorisent les créanciers des pays riches, les marchés financiers et les sociétés transnationales, mais pénalisent lourdement les couches les plus défavorisées : arrêt des subventions aux produits de première nécessité (pain, riz, lait, maïs, etc.), baisse drastique des budgets sociaux, dévalua-

AGENDA

12-15 novembre : Forum social européen, près de Paris (voir détail p.4).

17 novembre : réunion du réseau international CADTM, au CICP, Paris 11e.

17-20 novembre : tournée de la pièce de théâtre "*L'Ardoise*" suivie d'interventions du CADTM : à Épinay (93) le 17, Blangy (76) le 18, Clermont (60) le 19 et Château-Thierry (02) le 20.

18 novembre : journée de réflexion sur la dette et le droit, à l'initiative de la plateforme Dette et Développement, à Paris.

18 novembre, 12h30 : intervention de Claude Quémard à Nanterre (92).

19 novembre : intervention d'Alain Saumon à Nantes (44).

21 novembre : intervention de Damien Millet à Viry-Châtillon (91).

22 novembre, 15h : intervention de Damien Millet à Evreux (27).

25 novembre, 10h-17h : intervention d'Alain Saumon à l'invitation d'un comité d'entreprise d'EDF.

7-11 décembre : 3e séminaire international sur *Droit international et dette*, organisé par le CADTM à Amsterdam.

tion de la monnaie (ce qui augmente les prix des produits importés et réduit les revenus d'exportation), taux d'intérêts élevés (ce qui réduit les possibilités d'emprunter sur place), développement du tout à l'exportation au détriment des cultures vivrières, libéralisation de l'économie (pour permettre aux entreprises étrangères de venir conquérir des parts de marché et rapatrier les bénéfices sans aucune entrave), fiscalité préservant les détenteurs de capitaux, privatisations massives, etc. Les plus démunis subissent de plein fouet ces mesures.

✓ Voilà pourquoi la dette est le principal obstacle à la satisfaction des besoins humains fondamentaux, comme l'accès à l'eau potable, à une alimentation décente, à des soins de santé essentiels, à l'éducation primaire, à un logement correct, à des infrastructures satisfaisantes. Aujourd'hui, 2,8 milliards d'individus doivent vivre avec moins de 2\$ par jour, et 840 millions de personnes souffrent de la faim. Environ 1,1 milliard d'êtres humains n'ont pas un accès régulier à l'eau potable, et une femme meurt par minute des suites d'une grossesse ou d'un accouchement. Selon le PNUD, 30 000 enfants décèdent chaque jour pour des raisons qui auraient pu être évitées, "victimes invisibles de la pauvreté". Sans aucun doute, la satisfaction des besoins humains fondamentaux doit primer sur toute autre considération, comme les droits des créanciers ou des spéculateurs.

✓ La dette opère donc une ponction insupportable sur les budgets des pays du Sud, les empêchant de garantir des conditions de vie décentes pour leurs citoyens. En moyenne, 38 % des budgets des pays d'Afrique subsaharienne vont au remboursement de la dette. Pour la Jamaïque, le chiffre monte même jusqu'à 64 % ! C'est donc une véritable hémorragie de capitaux, tandis que les plus démunis s'enfoncent dans la misère. Il est immoral de demander en priorité le remboursement de la dette à des créanciers aisés plutôt que la satisfaction de ces besoins fondamentaux.



Des arguments politiques

✓ Suite aux plans d'ajustement structurel imposés par le FMI, l'essentiel de la politique économique des pays du Sud est décidée à l'extérieur du pays concer-

né, notamment à Washington. La dette permet aux créanciers d'exercer des pouvoirs exorbitants sur les pays endettés. Les pays qui se sont soumis au diktat des créanciers représentés par le FMI et la Banque mondiale ont été au fil du temps contraints d'abandonner toute souveraineté. Les gouvernements ne sont plus en mesure de mettre en place la politique pour laquelle ils ont été élus. C'est une nouvelle colonisation.

✓ Loin de favoriser les dictatures, contrairement au système actuel, une véritable annulation de la dette et la rétrocession des fonds détournés par les dirigeants du Sud avec la complicité des créanciers seraient en mesure de mettre à bas des régimes autoritaires et corrompus.

Des arguments économiques

✓ D'une part, la dette a déjà été remboursée plusieurs fois : pour 1\$ dû en 1980, le Tiers Monde a remboursé 8\$ mais en doit encore 4 ! Elle a donc cessé de faire l'objet d'un remboursement équitable dans des conditions régulières, pour devenir un instrument de domination implacable, dissimulant racket et pillage.

✓ Tout compte fait, la dette organise un transfert de richesses des populations du Sud vers leurs riches créanciers, essentiellement des institutions privées et les marchés financiers. En 2002, le Sud a remboursé 95 milliards de dollars de plus que ce qu'il a reçu en nouveaux prêts. Rappelons que 80 milliards de dollars par an pendant 10 ans seraient suffisants pour garantir les droits humains fondamentaux dans le monde (accès universel à l'eau potable, à l'alimentation, à l'éducation primaire, aux soins de santé de base ainsi qu'aux soins de gynécologie pour les femmes).

✓ En outre, les infrastructures et les services publics essentiels représentent de puissants facteurs de croissance endogène. Or tout investissement public conséquent est rendu impossible par le poids de la dette et la contrainte d'austérité budgétaire qu'il implique. L'annulation de la dette peut donc être un puissant facteur de relance de l'économie mondiale.

Des arguments juridiques

✓ Le cas de force majeure : il peut être invoqué lorsqu'un gouvernement se trouve malgré lui soumis à une contrainte extérieure qui l'empêche de respecter ses obligations internationales, par exemple le remboursement d'une dette. C'est la codification juridique du fait qu'à l'impossible nul n'est tenu. Cette contrainte extérieure et involontaire peut très bien être la baisse des prix des matières premières ou une action des créanciers, comme la hausse des taux d'intérêt en 1979.

✓ L'état de nécessité : il se caractérise par une situation de danger pour l'existence de l'État, pour sa survie politique ou économique, comme une instabilité sociale grave ou l'impossibilité de satisfaire les besoins de la population (santé, éducation, etc.). Il

ne s'agit pas d'un empêchement absolu de remplir ses obligations internationales, mais le fait de les exécuter impliquerait pour la population des sacrifices qui vont au-delà de ce qui est raisonnable. La Commission des

droits de l'homme de l'ONU a affirmé que "l'exercice des droits fondamentaux de la population des pays endettés à l'alimentation, au logement, à l'habillement, au travail, à l'éducation, aux services de santé et à un environnement sain, ne peut être subordonné à l'application de politiques d'ajustement structurel et à des réformes économiques générées par la dette".

✓ **La dette odieuse** : le droit international reconnaît la nécessité de prendre en compte la nature du régime qui a contracté les dettes, et l'utilisation qui a été faite des fonds versés. Cela implique une responsabilité directe des créanciers. Si un régime dictatorial est remplacé par un régime légitime, ce dernier peut prouver que les dettes n'ont pas été contractées dans l'intérêt de la nation ou l'ont été à des fins odieuses. Dans ce cas, elles peuvent être frappées de nullité et les créanciers n'ont qu'à se retourner vers les dirigeants de la dictature à titre personnel. Le FMI, la Banque mondiale ou tout autre créancier est tenu de contrôler que les prêts octroyés sont licitement utilisés, surtout qu'il ne peut ignorer qu'il traite avec un régime illégitime. Les mouvements sociaux doivent rappeler avec force que le droit international, et en particulier la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte des droits économiques, sociaux et culturels, sont incompatibles avec le remboursement d'une dette immorale, et bien souvent odieuse.

Des arguments écologiques

Depuis plusieurs siècles, les ressources du Sud sont exploitées au bénéfice exclusif des pays riches. La force, nécessaire à l'époque pour s'emparer de ces richesses, est désormais remplacée par les plans d'ajustement structurel. Pour se procurer les devises nécessaires au remboursement de la dette ou se maintenir au pouvoir, les gouvernements sont prêts à sur-exploiter et à brader les ressources naturelles (minerais, pétrole, pêche, etc.), à mettre en péril la biodiversité (de nombreuses espèces animales et végétales sont en voie de disparition), à favoriser la déforestation, l'érosion des sols, la désertification. En Afrique, 65 % des terres cultivables ont été dégradées au cours des cinquante dernières années.

Les plans d'ajustement structurel exigés par les créanciers impliquent des politiques qui structurellement aboutissent à une dégradation de l'environnement car elles ôtent à l'État la responsabilité de gérer dans l'intérêt commun le territoire, les ressources naturelles, les équilibres écologiques... Les conditions environnementales sont donc très insuffisamment prises en compte dans le système actuel, où les intérêts économiques, financiers et géopolitiques sont seuls à avoir droit de cité. Annuler la dette et permettre enfin aux populations de décider de l'affectation des fonds les concernant est l'unique moyen d'intégrer la donne éco-

logique à la notion de développement.

Des arguments historiques

Après cinq siècles de pillage, d'esclavage et de colonisation et vingt années d'ajustement structurel, les populations du Sud sont en droit d'exiger des réparations pour toutes les souffrances subies et causées par un mécanisme invisible mis en place par les créanciers du Nord et les classes dominantes du Sud qui les appuient. L'annulation totale de cette dette est la première des réparations. A ce titre, nous réclamons aux gouvernements du Sud la répudiation de la dette financière envers le Nord.

Pourtant, la plupart des gouvernements du Sud s'inscrivent dans la logique néolibérale qui a organisé ce système inique de l'endettement, alors qu'ils sont censés œuvrer pour le bien de leur pays. Par conséquent, les populations du Sud sont en droit de réclamer aux classes dominantes du Nord et du Sud des réparations exigibles immédiatement.

Mais...

Cette annulation totale de la dette extérieure publique devra aller de pair avec des procédures judiciaires sur les fonds mal acquis par les classes dominantes. Ils seront alors rétrocédés aux populations et placés dans des fonds de développement nationaux destinés à financer des projets définis et contrôlés par les populations concernées, sur le modèle du budget participatif pratiqué à Porto Alegre. Par ailleurs, il s'agit de mettre en place un financement alternatif du développement : abandonner l'ajustement structurel, développer des accords régionaux, tripler l'aide publique au développement afin que les États du Nord respectent enfin leurs engagements, taxer la spéculation internationale, instaurer des mesures fiscales redistributives de richesses, etc. Il est aussi primordial de poursuivre pénalement les institutions financières internationales pour complicité avec des régimes dictatoriaux et pillage des ressources naturelles. Il y a urgence à mettre en œuvre ces mesures seules capables de construire des relations justes et équitables entre les populations du monde. Mais pour cela, une très large mobilisation sera indispensable. Nous espérons pouvoir compter sur vous.

▼ DAMIEN MILLET

Bulletin du CADTM France

17 rue de la Bate, 45150 Jargeau - France

Tel : 02-38-59-98-28

Email : france@cadtm.org

Directeur de la publication : Damien Millet

ISSN 1634-5932 Dépôt légal : novembre 2003

Dessin : DOM

Précédents bulletins : www.cadtm.org

IBAN : FR08 2004 1010 0304 2249 0K02 483 ;BIC : PSSTFRPPCLE



Rejoignez-nous !

B10

Nom (en capitales) : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Mel : _____@_____

Adhère au CADTM France : 10 euros 6 euros (petits revenus)

M'abonne aux publications du CADTM : 38 euros 22 euros (petits revenus)

A adresser avec votre règlement à : **CADTM France, 17 rue de la Bate, 45150 Jargeau**

NOS RENDEZ-VOUS AU FSE

Le Forum Social Européen se tient du mercredi 12 novembre au soir au samedi 15 novembre 2003. Il a lieu à La Villette (Paris), à Saint-Denis (93), à Bobigny (93) et à Ivry-sur-Seine (94).

Voici la liste des activités dans lesquelles le CADTM est directement impliqué.

Conférences plénières :

✓ **Relations Nord-Sud : dette, dette écologique, financement du développement, traite trans-atlantique, colonialisme, réparation.** Avec Denise Comanne et Camille Chalmers, à Saint-Denis (Académie Annie Fratellini-Cirque), le jeudi 13 novembre de 18h à 21h.

✓ **Indivisibilité des droits et développement des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux. Charte des droits fondamentaux, droits des salarié-e-s (droit au travail et droit du travail).** Avec Hugo Ruiz Diaz, à Paris - La Villette (Grande Halle - Salle Charlie Parker), le vendredi 14 novembre de 9h à 12h.

✓ **Les Afriques, entre conflit et développement.** Avec Sékou Diarra, à Ivry-sur-Seine (chapiteau D. September) le vendredi 14 novembre de 18h à 21h.

Séminaires :

✓ **Doit-on laisser la résolution de la dette aux mains des créanciers ? Comment modifier l'économie politique de la dette internationale ?** Avec Eric Toussaint, à Ivry-sur-Seine (cinéma Quai d'Ivry, salle 1), le jeudi 13 novembre, de 14h à 17h.

✓ **La dette écologique, pillages, pollutions et abus de l'environnement global et des ressources et sociétés du Sud et de l'Europe de l'Est.** Avec Alain Saumon, à Bobigny (gymnase Henri Barbusse), le jeudi 13 novembre, de 14h à 17h.

✓ **Le développement a-t-il un avenir ?** Avec Jean-Marie Harribey, à St Denis (Légion d'honneur, chapiteau), le vendredi 14 novembre, de 9h à 12h.

✓ **Audit citoyen de la dette odieuse.** Avec Damien Millet, Binta Sarr, Victor Nzuzi, à Bobigny (grand chapiteau du parc de la Bergère), le vendredi 14 novembre de 14h à 17h.

✓ **Nouvelles formes de luttes sociales en Amérique latine : Brésil, Argentine et Colombie.** Avec Éric Toussaint, à Ivry-sur-Seine (cinéma Quai d'Ivry, salle 5), vendredi 14 novembre de 14h à 17h.

✓ **Normalisation de l'occupation en Irak.** Avec Éric Toussaint, à Bobigny (Magic Cinéma, salle 1), le samedi 15 novembre, de 9h à 12h.

✓ **La dette européenne historique et actuelle à l'égard d'Haïti.** Avec Claude Quémar et Camille Chalmers, à Ivry-sur-Seine (cinéma Quai d'Ivry, salle 5), le samedi 15 novembre, de 9 à 12h.

Ateliers :

✓ **Les documents stratégiques de réduction de la pauvreté en Afrique.** A Bobigny (Mairie, Salle du conseil), le jeudi 13 novembre, de 9h à 12h.

✓ **Le rôle des multinationales en Afrique de l'ouest.** A Bobigny (Mairie, Salle du conseil), le jeudi 13 novembre, de 14h à 17h.

✓ **Campagne dette écologique.** A Bobigny (Mairie, Salle du conseil), le jeudi 13 novembre, de 18h à 21h.

Stand : le CADTM dispose d'un stand sur le site de La Villette : stand P14, sur la place à l'entrée par l'avenue Jean Jaurès (accès métro).

En marge du FSE :

Manif : le samedi 15 novembre de 14h à 18h, de République à Nation via Bastille. Rassemblement du groupe dette à 13h30 sur le boulevard du Temple.

Théâtre : pièce "L'ardoise", sur le thème de la dette et du développement, le dimanche 16 novembre à 17h, théâtre Les Voûtes, 91 quai Panhard-Levasseur, Paris 13e.

Réunion CADTM Internationale : le lundi 17 novembre de 9h30 à 17h, grande salle du CICP (21 ter rue Voltaire, Paris 11e), métro Rue des Boulets ou Nation.

LIRE : LA DETTE ÉCOLOGIQUE

✓ **La dette écologique. Qui doit à qui ?** de Daniela Russi, Ignasi Puig Ventosa, Jesús Ramos Martín, Miquel Ortega Cerdà et Paula Ungar, coédité par le Collectif de diffusion de la dette écologique (CDE) et le CADTM France. Ouvrage publié à Barcelone en juin 2003 par le CDE, traduit et adapté en français pour le CADTM France par Alain Saumon. 60 pages, 6 euros.

La dette écologique du Nord envers le Sud est de beaucoup supérieure à la dette extérieure financière du Sud envers le Nord. Ce fait est cependant difficilement quantifiable car cette dette écologique, qui s'ajoute aux dettes historiques dues aux siècles de colonisation et d'exploitation, résiste au calcul financier. Comment estimer en numéraire les catastrophes démographiques induites par les invasions européennes en Amérique et en Océanie ? Les guerres contre les peuples autochtones ? Les "génocides" culturels ? Le travail forcé et le travail des esclaves ? Le pillage des ressources naturelles depuis le XVI^e siècle ? De nos jours, ce pillage continue et la dette écologique du Nord envers le Sud s'accroît. Les pays industrialisés agissent comme s'ils étaient propriétaires du milieu naturel et des ressources naturelles des autres.

Cet ouvrage analyse les différentes composantes de la dette écologique : dette du carbone, biopiraterie, passifs environnementaux, exportation de déchets dangereux... D'autre part, il explique en quoi la nécessité pour les pays du Sud d'honorer le service de la dette extérieure accélère l'exploitation des ressources naturelles à un rythme insoutenable, supérieur au rythme de renouvellement de ces mêmes ressources.

Dans ces conditions, la reconnaissance de la dette écologique ne peut-elle compenser la dette extérieure des pays pauvres ? La question est posée. Parions qu'elle le sera avec de plus en plus d'insistance dans les prochaines années.

Cet ouvrage est destiné à tous ceux qui, de par le monde, se mobilisent pour l'annulation de la dette extérieure des pays du Sud, la reconnaissance de la dette écologique et la mise en oeuvre d'un développement durable, respectueux de l'environnement.

A l'occasion du séminaire organisé sur ce thème par le CADTM France, il nous a paru important de publier en français cet ouvrage central sur la dette écologique.